



**DESTINATION :** Peinture de protection et de décoration en phase aqueuse d'aspect velours, destinée à purifier efficacement et durablement l'air intérieur. Agit par contact de l'air avec le film de peinture pour capter et détruire les molécules de formaldéhydes présentes dans les matériaux de construction, l'ameublement, les détergents, les fumées de cigarette... Idéal pour crèches, établissements scolaires et universitaires, MAPAD, EHPAD, chambres et parties communes des centres hospitaliers...  
**Intérieur.**

**PROPRIETES ET AVANTAGES :** Peinture acrylique non jaunissante et couvrante, au grain fin et régulier. Finition B. Pour une efficacité dépolluante optimale, appliquer le système complet : **EFFIPUR IMPRESS' + EFFIPUR en deux couches** ( finition mate ou velours) pour détruire jusqu'à 84 % des formaldéhydes en continu. Rapport n°392-2014-0018305-08 du laboratoire indépendant EUROFINs, selon les Normes ISO 16000-3 (Dosage du formaldéhyde et d'autres composés carbonylés dans l'air intérieur et dans l'air des chambres d'essai) et ISO 16000-23 (Essai de performance pour l'évaluation de la réduction des concentrations en formaldéhyde par des matériaux de construction). Durabilité du principe actif : au moins 10 ans pour le système complet (calcul théorique) Ne contient pas de nanoparticules. Faible teneur en COV. Parfaitement adapté à la finition des revêtements muraux type toile de verre. Lessivable (classe 1 selon EN13300) et chimiquement inerte. Excellente résistance aux produits courants de nettoyage et de désinfection. Conforme à la directive française et européenne 93/43 CEE relative à l'hygiène en milieu alimentaire et aux «Guides des Bonnes Pratiques d'Hygiène» en vigueur. Particulièrement recommandée dans une démarche HACCP<sup>(2)</sup>.

**SUPPORTS :** Béton, plâtre, plaques de plâtre cartonnées, enduit ciment, briques, préalablement imprimés. Bois\*, agglomérés de bois (sauf exsudants et tanniques).

**MATERIEL D'APPLICATION :** Brosse, Rouleau polyester (8 à 10 mm), Pistolet airless (diamètre conseillé pour la buse : 15 à 17/1000").

**TEINTE ET ASPECT :** **Aspect :** Velours.  
**Coloris :** Blanc calibré + 2 bases pour système à teinter Création *Plus*.

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**

Classification AFNOR	NFT 36.005 / famille I, classe 7b <sub>2</sub>
COV en pot <small>Directive européenne 2004/42</small>	Catégorie II/Aa : valeur limite en UE : 30 g/l (2010) Ce produit contient au maximum : 29 g/l de COV.
COV en air intérieur (28j)	A+
Densité à 20°C	1,37 ± 0,05 (blanc)
Viscosité à 25°C	1,8 ± 0,5 Poises
Extrait sec en poids	58 ± 2 %
Extrait sec en volume	42 ± 2 %
Brillant Spéculaire <small>(selon EN ISO 2813)</small>	8 ± 3 % à 60° 17 ± 5 % à 85°
Lessivabilité <small>(selon EN13300)</small>	Classe 1 (perte < à 5µm à 200 cycles)
Liant	Acrylique
Solvant	Eau
Point Eclair	Non concerné. Produit non inflammable
Conservation	24 mois en emballage d'origine fermé (conservé à l'abri du gel et de la chaleur)

**CONDITIONNEMENTS :** 1L – 3L - 10L

**HYGIENE ET SECURITE :** Consulter la Fiche de Données de Sécurité sur [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**CARACTERISTIQUES**

# COMUS®

## EFFIPUR Velours

Peinture dépolluante

**D'APPLICATIONS :** En 2 couches  
De 10 à 12 m<sup>2</sup> / L / couche

Séchage (à 20°C et 50% HR) :  
Hors poussière : 45 minutes  
Sec au toucher : 2 heures  
Recouvrable : 6 heures

**DILUTION :**  
Brosse et rouleau : Prêt à l'emploi  
Pistolet airless : 5% d'eau si nécessaire

Nettoyage du matériel : A l'eau, immédiatement après application.

**CONSEILS D'APPLICATION :** Selon le DTU 59.1. Respecter les conditions de mise en œuvre et travailler sur des supports solides, propres et secs (humidité < 4% en masse).

SUPPORT	PREPARATION	SOUS-COUCHE	FINITION
Plâtres et dérivés	1- Egrenage 2- Brossage 3- Dépoussiérage	<b>EFFIPUR IMPRESS'</b> 1 couche <i>diluée à 5% d'eau</i>	<b>EFFIPUR VELOURS</b> <i>pur</i> 2 couches
Béton, Ciment et dérivés	1- Brossage 2- Dépoussiérage		
Métaux ferreux	Dérouillage avec <b>DECAP'ROUILLE</b>	<b>ANCORIT'O</b> <i>pur</i>	
Métaux non ferreux	Dérochage avec <b>DEROCHANT ALUMINIUM</b> (Comus Marine)	<b>ANCORWASH'O</b> <i>pur</i>	
Bois*	1- Dégraissage avec <b>DEGRAISSANT BTR</b> (si bois exsudant) ou décirage (si présence de cire ou huile de lin) avec <b>DECIREUR HP</b> 2- Ponçage au grain 180 3- Dépoussiérage	<b>EFFIPUR IMPRESS'</b> ou <b>ULIPRIM'O</b> <i>pur</i> En 2 couches si bois tannique	
PVC, Anciennes peintures	1- Dégraissage avec <b>DEGRAIS'SOL</b> 2- Rinçage à l'eau claire 3- Ponçage au grain 180 4- Dépoussiérage	<b>EFFIPUR IMPRESS'</b> ou <b>ULIPRIM'O</b> <i>pur si fond très dégradé</i>	

**RECOMMANDATIONS :** \* Certaines essences de bois (bruts ou reconstituées) peuvent provoquer des tâches. Faire un essai préalable ou utiliser le primaire adapté.  
Ne pas appliquer à une température inférieure à 12°C ou par forte chaleur.

(1) : Le PV alimentaire n'est justifié que s'il y a un contact permanent et direct avec la nourriture. La DGCCRF, le stipule dans un courrier en date du 16 Avril 2002 : « En conséquence, l'aptitude au contact alimentaire des peintures n'est pertinente que pour les lieux de stockage normaux des aliments, dans lesquels ceux-ci ne sont pas emballés, tels que les silos à grain, les bacs, les cuves, les citernes,... Dans les autres cas de figure, l'aptitude au contact alimentaire n'a pas de justification sanitaire et ce sont les caractéristiques de nettoyabilité qui doivent être prise en compte. »

(2) : système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à COMUS pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

COMUS - 2 rue Henri Rol Tanguy - 91180 St Germain Lès Arpajon - Tél : 01.69.88.13.10 – [www.solutions-comus.com](http://www.solutions-comus.com)

EDITION MARS 2017.